



Section du Puy-de-dôme



Monsieur le Directeur ,

Nous vivons depuis plus d'un an avec un virus qui nous contraint dans nos vies personnelles et professionnelles et tout cela n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du dialogue social. Ce virus nous avait pris par surprise et nous avons dû faire preuve de responsabilité collective nous amenant à nous adapter à ce contexte inédit.

A la DGFIP, le 1^{er} confinement avait contraint à actualiser et activer le plan de continuité d'activité (PCA) et à mettre en œuvre le télétravail en mode dégradé, pour assurer la protection en matière de santé des personnels, des usagers. Les agents se partageaient entre 3 blocs :

- présentiel, car affectés sur des missions qualifiées de prioritaires et non télétravaillables,
- télétravail,
- position administrative d'autorisation spéciale d'absence exceptionnelle pour raison de santé, ou garde d'enfants. Par contre,

Alors que tous les observateurs de la vie économique et sociale actent le fait que le pays, et plus globalement la planète, vivent au rythme de la pandémie, ralentissant ainsi l'ensemble des mécanismes économiques, sociaux, à la DGFIP en particulier, l'administration poursuit inlassablement ses réformes refusant a minima leur suspension. Pire, alors que les signaux sur le moral des salariés sont passés au rouge, et la DGFIP n'y échappe pas, vous poursuivez, pour ne pas dire accélérez, le rythme des réformes en ne prenant pas en compte le fait que les collectifs de travail sont en mode dégradé. Ceci, nous amène à l'ordre du jour de ce présent CT.

Dans le département du Puy-de-Dôme, la situation dans les services est déjà très compliquée. **L'adaptation inhérente au COVID en 2020 a mis du temps à trouver un rythme de croisière mais en mode dégradé... S'est ajoutée à ces difficultés la 1ere vague du NRP au 1^{er} janvier 2021. Le retard dans les missions restructurées ne sont même pas encore résorbées que vous allez une nouvelle fois re-déclencher une 2ème vague au 1^{er} sept 2021. C'est un marasme incompréhensible !**

Monsieur le Directeur, les agents sont en grande souffrance. La concentration des effectifs dans ces nouveaux services va à l'encontre des préconisations sanitaires. Visiblement ça ne gêne pas l'administration, elle s'est fixé un objectif au détriment des conséquences humaines.

Nous dénonçons la perte de la dimension humaine dans la restructuration de la DGFIP !

Pour la campagne IR qui débute, maintenue dans les délais avec une communication extérieure invitant largement aux contacts à distance : téléphone, mails et accueil sur rendez-vous excepté dans les Établissements France services. Dans le même temps, vous vantez le fait que la crise a permis de gagner 4 à 5 ans sur la dématérialisation de notre administration. **Profiter de la crise comme processus d'accélération de l'évolution de l'administration finit par nous convaincre que les moyens, les conditions de travail, le dialogue social sont des notions négligeables à vos yeux.**

Solidaires Finances Publiques vous a fait part de sa très grande inquiétude et c'est un euphémisme, sur le sujet.

Cela doit cesser ! Les agents ne sont pas des pions que vous pouvez bouger et disposer à votre guise pour boucher les trous dus aux suppressions d'emploi et à vos incessantes

Section du Puy-de-dôme

réorganisations !

Ainsi, au niveau des SIP., vous attendez des agents qu'ils soient sur tous les fronts simultanément : gérer l'accueil physique, répondre aux sollicitations téléphoniques locales, recevoir et aider les concitoyens et être présent dans les points de contact. Mais aussi, être derrière le numéro national en aide des centres de contact, gérer la TH, le gracieux, les contentieux... Là encore, ce n'est plus possible ! Il est à l'inverse urgent de redonner des marges de manœuvre et des moyens humains à ces structures qui rendent un service quotidien, technique, au plus proche de nos concitoyens et de leurs attentes.

Pour venir à l'ordre du jour de ce CTL, Solidaires Finances Publiques dénonce que l'administration veuille avancer, coûte que coûte et surtout au moindre frais.

Au regard de son importance, Solidaires finances publiques ne peut omettre d'aborder le télétravail . S'il peut parfois présenter certains intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets sur les collectifs et les organisations du travail. Des tensions montent dans les services entre agents en présentiel et agents en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone, accueil, courriers...). **Il est indispensable que ce sujet soit pris en compte par notre administration dans toute sa dimension !**

Nous demandons la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique (ordinateur, souris, clavier, écran, etc.) pour l'ensemble des télétravailleurs. Sur le long terme, il est très probable qu'on assiste à une augmentation des pathologies de la surcharge de travail et de la solitude (Troubles Musculo-Squelettiques, burn-out, insomnies, dépression, isolement...).

En outre, il est indispensable et urgent que la DGFIP indemnise les agents **des frais générés** (fluide, chauffage, énergie, frais de repas...) par le travail à domicile, a minima de 50 euros. Il revient à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer ses fonctions. Le travail à domicile à temps plein pénalise financièrement l'ensemble des personnels et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

Solidaires Finances Publiques rappelle que télétravail et garde d'enfants sont incompatibles. Les limites d'âge ne devraient pas s'appliquer. Si les contraintes sont différentes entre des enfants en bas âge et des adolescents, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit possible de télétravailler sereinement tout en gardant un œil sur des adolescents.

De plus, l'appréciation laissée aux chefs de services sur l'attribution des **ASA garde d'enfants amène à des traitements très différenciés des agents, ce d'autant plus que toutes les directions n'ont pas la même appréciation des règles.** Solidaires regrette que la note locale sur ce sujet n'ait pas été suffisamment claire.

Nous dénonçons la mise en œuvre d'un télétravail imposé, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défailante (en particulier pour les encadrantes et les encadrants) dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agents et agentes.

Non Monsieur le Président, tout ne va bien dans notre département !